

PIECES NECESSAIRES A L'EVALUATION POUR TOUTES DEMANDES ENFANT

(Autres que les pièces administratives bloquantes)

Pour toute demande relative au **parcours scolaire** ou à l'**orientation médico-sociale**, il est indispensable de se rapprocher de l'**enseignant référent du secteur** (cf. liste des enseignants référents jointe).

QUELLE QUE SOIT LA DEMANDE (1^{ère} demande, renouvellement ou révision)

- **formulaire de demande** (CERFA)
- **certificat médical** de moins de 3 mois non simplifié :
 - sauf si un certificat médical complet a déjà été envoyé il y a moins d'un an
 - avec nécessairement grilles d'autonomie détaillées (pages 3 et 4)
- **fiche « complément d'informations concernant un enfant en situation de handicap »**

EN FONCTION DE LA DEMANDE (1^{ère} demande, renouvellement ou révision)

DEMANDES DE CARTES (Carte d'Invalidité, Carte de priorité et Carte de Stationnement) :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas joindre de photo d'identité avant réception de la notification d'accord ▪ Certificat médical précisant obligatoirement le périmètre de marche pour la carte de stationnement.
TOUTE DEMANDE D'AAEH	<ul style="list-style-type: none"> ▪ bilans des suivis en cours (bilans médicaux, paramédicaux, éducatifs ou sociaux).
Si demande de complément pour frais	<ul style="list-style-type: none"> ▪ justificatifs des frais liés au handicap : factures ou devis
Si demande de complément pour présence parentale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ justificatif d'emploi d'une tierce personne, le cas échéant. ▪ préciser dans le projet de vie la diminution éventuelle du temps de travail d'un des parents il (et de combien) en raison du handicap de l'enfant.
Si demande de révision de l'AAEH	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préciser dans le formulaire CERFA (§ C, p.5) s'il s'agit d'une révision pour : <ul style="list-style-type: none"> - frais : justificatifs des frais supplémentaires - présence parentale : préciser dans le projet de vie tout changement (ex : augmentation du temps de présence auprès de l'enfant ou diminution du temps de travail)
PARCOURS DE SCOLARISATION en milieu ordinaire <i>Le parcours de scolarisation en milieu ordinaire concerne deux domaines :</i> <ul style="list-style-type: none"> ↻ <i>l'orientation (CLIS ou ULIS)</i> ↻ <i>les aménagements pédagogiques liés au handicap (PPS, AVS, matériel pédagogique adapté (MPA) : pour le MPA, joindre fiche de liaison et argumentaire médico-technique).</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ bilans des suivis en cours (bilans médicaux, paramédicaux, éducatifs ou sociaux). ▪ GEVASCO ▪ En cas d'orientation, bilan psychométrique et/ou psychologique datant de moins de deux ans.
PRISE EN CHARGE MEDICO-SOCIALE (établissement ou service)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ bilans des suivis en cours (bilans médicaux, paramédicaux, éducatifs ou sociaux). ▪ GEVASCO ▪ bilan psychométrique et/ou psychologique datant de moins de deux ans ▪ avis pédopsychiatrique en cas de première demande d'IME, ITEP ou SESSAD [attention : avis non obligatoire mais le plus souvent nécessaire]

NOTA BENE :

En fonction de la pathologie, un **compte rendu récent du spécialiste qui suit l'enfant est nécessaire**.
Afin d'évaluer au mieux les besoins de l'enfant, l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation se réserve le droit de demander des pièces complémentaires